

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération N° 20230712D05

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE NEUVY SAINT SÉPULCHRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

- en exercice : 19
- présents : 18
- votants : 18

Date de convocation

30 Novembre 2023

Date d'affichage

30 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, salle de la mairie.

Présents : BEAUFRÈRE Marie-Annick, CHAUVAT Jean-Marc, CHAUMETTE Catherine, LAZARD Gérard.

MASTIL Colette, BOFFEL Jean-Marie, ROUTET Philippe, PLANTUREUX Cécile, ASSIMON Pascale, CHAUVAT Delphine, TOUCHES Jacqueline, MATHEY Jean-Luc, DENORMANDIE Frédéric, AUBARD Floriane, HUARD Claudia, BINET Patrick, PIGET Jean-Marc

Absents excusés : DUTRAIT David

Secrétaire de séance : Catherine CHAUMETTE

OBJET : TARIF DE L'ESPACE CO-WORKING AU 1^{er} janvier 2024

Délibération N° 20230712D05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **vote** les tarifs de l'espace Co-Working au 1^{er} janvier 2024 comme suit :

Tarifs T.T.C	1/2 journée	journée	semaine	mois
1 emplacement bureau (grande salle)	6.00	10.00	40.00	110.00
1 espace clos avec un bureau	10.00	16.00	60.00	150.00
1 espace clos avec 2 bureaux	16.00	25.00	80.00	210.00

Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

La Secrétaire de Séance,
Catherine CHAUMETTE



Le Maire
Guy GAUTRON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat le et publié et affiché le

Le Maire, Guy GAUTRON

